Réunion de rentrée avec le ministre (31 août 2021)

Le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Julien Denormandie, a souhaité faire un point sur les principaux sujets d'actualité pour le ministère avec l'ensemble des organisations syndicales pour cette rentrée 2021, respectant son engagement d'échanger régulièrement avec les représentants des personnels du MAA.

Cette rencontre était organisée en mixte (présentiel et distanciel), en présence de Sophie Delaporte, secrétaire générale du ministère de l'Agriculture, de représentants des différentes directions générales d'administration centrale et du cabinet.

La CFDT était représentée par Jacques Moinard, Gisèle Bauland, Jean-François Le Clanche et Laure Revel.

Suite à l'intervention du ministre, la CFDT a souhaité revenir sur différents dossiers sensibles, pour certains abordés dans son introduction, et pour lesquels le ministre a apporté quelques précisions. Vous trouverez notre intervention, avec les réponses du ministre, à la suite de ses propos introductifs.

Les propos du ministre

En introduction, le ministre a rappelé l'engagement, pris à son arrivée, d'échanges réguliers avec les organisations syndicales. Il souhaite aborder, lors de cette rentrée, les principaux défis que son ministère aura à relever.

Le contexte sanitaire

Le premier défi, c'est le **contexte sanitaire** qui reste sensible, malgré la progression vaccinale, en raison de la diffusion du variant delta. Les conditions d'exercice des missions pour les agents restent la première des priorités du ministre. Il souligne la situation difficile des territoires ultra-marins où la pandémie sévit avec plus d'ampleur.

Il rappelle qu'il a demandé que les règles définies dans le cadre interministériel soient strictement appliquées au ministère, ainsi que chez les opérateurs sous tutelle du MAA. Cela concerne bien sûr les règles sanitaires, mais aussi la mise en place de toutes les facilités nécessaires pour encourager la vaccination.

Concernant l'enseignement agricole, le ministère met en place les conditions d'accueil des apprenants en parfaite cohérence avec les dispositifs de l'Éducation nationale, comme cela a été le cas depuis le début de la crise sanitaire, tout en prenant en compte les spécificités de l'enseignement agricole. De nombreux travaux ont eu lieu durant l'été, notamment avec les DRAAF, pour préparer cette rentrée. Un plan de vaccination sera mis en œuvre dès la rentrée dans tous les établissement publics et privés, à la fois pour les apprenants et les enseignants. « C'est un enjeu majeur », souligne le ministre.

Tenant compte de la situation sanitaire, il a décidé que les normes en vigueur pour le télétravail au mois d'août seront maintenues pour le mois de septembre. Il verra s'il faut les faire évoluer en octobre.

Enfin, il rappelle avec conviction que la vaccination est, pour lui, la condition *sine qua non* pour vaincre ce virus.

L'implication des agents

Le deuxième enjeu sur lequel il souhaite insister est l'implication des agents pour notre service public. Il se battra toujours contre l'« administration-bashing », qui prend souvent plus d'importance en période électorale. Il croit qu'au contraire, en période très difficile, notamment durant cette crise, l'État a réussi à tenir grâce à l'action de ses agents.

Il souligne à quel point les agents ont su répondre présent durant toute cette période, dans l'enseignement comme dans l'accompagnement des différents métiers pour lesquels le ministère déploie beaucoup d'énergie. Ils ont assumé leurs missions avec une grande détermination en développant les outils de réponse à la crise. « C'est l'honneur de notre ministère. »

Au cours des derniers mois, le MAA a su faire face à de nombreuses crises violentes : influenza aviaire, crises phytosanitaires, crises climatiques (intense épisode de gel, feux de forêt). À chaque fois, le ministère a répondu présent. Des renforcement d'effectifs ont été nécessaires, non seulement pour faire face à ces crises, mais aussi pour assurer le déploiement des différentes politiques publiques, notamment du plan de relance.

Concernant ce dernier, il souligne la forte implication des agents du ministère, en services déconcentrés, en administration centrale, à l'ASP et à FranceAgriMer. Des dizaines de milliers de dossiers ont été traités dans un temps record et de façon pragmatique. Avec les différentes politiques publiques, comme ce plan de relance mais aussi « France 2030 », qui ouvrira un nouveau chapitre concernant les métiers de l'agriculture et de l'alimentation, les agents du MAA préparent aussi l'avenir!

Il souhaite également un prompt rétablissement aux deux agents des services d'inspection vétérinaire de l'abattoir de Gallais à Montauban-de-Bretagne, blessés vendredi dernier par des bovins lors d'une inspection. Il a demandé à la DGAL et au secrétariat général de suivre de près la situation de ces agents. Une enquête est en cours pour déterminer les causes et

les raisons de ce drame.

Pour l'enseignement, le ministre s'est félicité du renforcement de la coopération avec le ministère de l'Éducation nationale. Une feuille de route ambitieuse sur l'orientation des élèves vers l'enseignement agricole a fait l'objet de réunions entre DRAAF et Dasen, sous l'égide des préfets de région. Il a entendu certains interpréter cette coopération comme une volonté de fusionner l'enseignement agricole avec l'Éducation nationale, et tient à rassurer : il n'y a aucun projet de fusion, bien au contraire, de la part du gouvernement.

Les schémas d'emploi et enjeux managériaux

Le troisième enjeu appartient au sujet managérial. La question des schémas d'emploi du ministère, de ses opérateurs et de l'enseignement agricole est au cœur des discussions budgétaires en cours de finalisation avec le ministre du Budget. Julien Denormandie rappelle ses lignes rouges, notamment pour l'enseignement agricole, dont le schéma d'emploi triennal impliquerait une baisse de 110 ETP en 2022. Il fera tout pour l'infléchir.

Le redéploiement nécessaire d'agents en services déconcentrés, cette année, devra être pris en compte dans les arbitrages en termes d'ETP pour le prochain PLF.

Le ministre porte également une attention particulière à la

politique forestière. Dans le cadre des discussions budgétaires, les moyens donnés aux missions d'intérêt général de l'ONF devraient être augmentés en 2022, mais il subsistera toujours un effort sur le schéma d'emploi. Les communes forestières seront également mises à contribution.

Il rappelle l'importance de finaliser le projet d'accord sur le télétravail, suite à l'accord-cadre de la fonction publique, en tenant compte des spécificités du MAA. Il faut tirer tous les enseignements de la période de crise sanitaire et aller vers des modalités à la fois opérationnelles, souples et innovantes pour l'organisation du travail et des espaces de travail.

Il faut tenir compte des informations du dernier baromètre social, qui montre une nette dégradation du ressenti des agents. Il demande que le secrétariat général s'attache à trouver des voies de progrès. Le MAA présente en effet un cadre presque « familial », avec un fort sentiment d'appartenance des agents.

Les réformes de l'OTE

Quatrième enjeu, le contexte des réformes de l'OTE (organisation territoriale de l'État), qui nécessite d'aller au bout des réflexions sur le périmètre et le contenu de l'exercice des missions. Le CGAAER a été chargé d'une étude sur ce sujet très important. Il s'agit de définir ce que sera

le MAA demain, son organisation, ses leviers d'action, de donner du sens aux missions, pour maintenir nos compétences et maintenir le sentiment d'appartenance des agents vis-à-vis leur ministère.

Pour ce qui concerne le transfert du Feader aux conseils régionaux, qui doit être réalisé au 1^{er} janvier 2023, il concède qu'il y a du retard. Il rappelle cependant que le MAA n'est pas seul décisionnaire : il y a également les régions. Il souhaite finaliser les discussions le plus tôt possible, afin de donner rapidement de la visibilité aux agents.

Déclaration de la CFDT et réponses du ministre

« Monsieur le Ministre,

Le ministre de l'Économie se dit optimiste quant à une reprise de l'économie plus rapide que prévu, mais qu'en est-il de l'agriculture, de la pêche, des forêts et du secteur de l'agroalimentaire ?

Réchauffement climatique et ses conséquences, crises sanitaires à répétition, Brexit, nouvelle PAC, vieillissement des exploitants sans relève, etc. : le monde agricole est en effet confronté à de nombreuses menaces et doit relever de multiples défis : alimentaire, sanitaire, écologique…

Monsieur le Ministre, la CFDT souhaite connaître vos intentions pour cette fin d'année et vos arbitrages pour 2022. Quel soutien allez-vous accorder à ces secteurs essentiels et parfois en péril ? De quels moyens humains allez-vous doter notre ministère, qui doit à la fois en assurer l'organisation, déployer efficacement et équitablement les aides, assurer la nécessaire formation aux transitions incontournables de notre agriculture ? Un défi majeur pour l'enseignement agricole technique et supérieur.

Plan de relance et plan d'investissement

Est-il prévu des réallocations de moyens sur les secteurs de l'agriculture qui ont exprimé des besoins importants au travers du plan de relance, en accord avec les objectifs du ministère pour la structuration de filières et les circuits courts et locaux par exemple ? Les EPL, également concernés par ce plan, sont-ils sortis de la crise financière conjoncturelle, ou sont-ils encore sous perfusion ?

Le plan d'investissement pour préparer la « France de 2030 », annoncé par Bruno Le Maire, concernera bien l'agriculture, mais pouvez vous nous en préciser les objectifs ? »

Le ministre fera un point sur la mise en œuvre du plan de relance au MAA, qu'il dit fonctionner très bien.

Pour les abattoirs, ce plan de relance bénéficie pour l'instant à environ 150 abattoirs, mais malheureusement à un

seul abattoir mobile. Parallèlement, le plan abattoir permet le renforcement des règles de contrôle. Une force d'intervention rapide de 6 agents sera mise en place dès la rentrée.

Pour la forêt, le plan de relance rencontre un grand succès sur le déploiement des mesures de reboisement et pour la partie aval de la filière. Le Premier ministre a annoncé une augmentation de 100 millions d'euros pour le volet forêt, portant ainsi le montant total à 300 millions d'euros. Des assises de la forêt seront également programmées prochainement, traitant de sujets techniques précis.

Un an après le lancement du plan de relance, un point de situation sera fait secteur par secteur. D'ores et déjà, plusieurs rallonges ont été obtenues, notamment pour l'aide aux agroéquipements nécessaires à l'adaptation au changement climatique. Le ministère va continuer à se battre pour démontrer l'intérêt du plan de relance sur les politiques qu'il porte.

Sur le plan d'investissement « France 2030 », les travaux sont en cours ; le ministre n'a pas d'éléments précis à ce stade.

« Transfert du Feader et nouvelle PAC

L'échéance du transfert des missions aux conseils régionaux

approche et les agents concernés sont inquiets vis-à-vis des échéances et des modalités de ce transfert. Les discussions avec les régions sont difficiles. La volumétrie est-elle stabilisée, entre 340 et 440 ETP ?

En outre, les missions resteront importantes en DDT, en DRAAF et à l'ASP. La mise en place du monitoring nécessitera plus de moyens au cours des trois prochaines années. Le PLF 2022 tiendra-t-il compte des besoins importants pour cette mise en place, pour assurer le suivi des dossiers du programme qui s'achève et pour la mise en place de la nouvelle PAC ? Ne faisons pas revivre à nos collègues et aux exploitants agricoles les déboires rencontrés lors de la mise en place de la dernière programmation. Les annonces faites par le premier ministre de moyens renforcés dans les services déconcentrés seront-elles suivies d'effets ? »

Sur la question du transfert du Feader, le ministre rappelle qu'il faut finaliser au plus vite les discussions avec les régions. Des propositions leur ont été faites juste après les régionales, mais aucun accord n'a encore été trouvé : les ETP sont toujours au cœur des discussions. Il rappelle qu'il n'est pas le seul décisionnaire.

Le ministre indique qu'il n'a pas cessé de mettre en avant la nécessité pour l'ASP de disposer de moyens suffisants pour la mise en place de la PAC, dans le cadre des discussions sur le PLF 2022.

« Sécurité sanitaire des aliments

C'est un enjeu primordial ; la nouvelle répartition des contrôles entre DGCCRF et DGAL est un dossier qui tarde à aboutir malgré l'indispensable clarification. Le PLF 2022 prendra-il en compte la réorganisation des contrôles, avec des moyens supplémentaires pour le programme 206, à la hauteur des nouvelles missions ? »

Les services de contrôle sont déjà impactés par la nouvelle loi Santé animale.

Sur cette question de la répartition des contrôles entre la DGCCRF et la DGAL, le ministre rappelle clairement sa position : pas de réforme sans l'assurance du transfert des ETP. Il l'a réaffirmé au Premier ministre et au ministre du Budget : sans ces ETP, nous n'aurons pas la capacité d'assurer ces contrôles très importants pour nos concitoyens.

« Pêche et aquaculture

Pour ce secteur important, les agents en charge de ces dossiers à la DPMA sont actuellement dans l'expectative. Une direction générale de la Mer, auprès de la ministre de la Mer, va-t-elle réellement voir le jour à quelques mois des élections présidentielles ? Avec le risque d'une redéfinition des attributions des ministères dans ce domaine, seulement quelques mois après sa création ? Que pouvez-vous dire aux

agents du MAA qui s'inquiètent de leur devenir ? »

Pour le ministre, ce projet, auquel il est favorable, doit s'analyser d'un point de vue métier. Il estime travailler en parfaite harmonie avec le ministère de la Mer, et veillera à ce que ce projet se fasse dans la concertation, en y associant les agents.

« Sur les moyens RH du ministère

La CFDT vous a régulièrement alerté sur les difficultés de gestion RH récurrentes au MAA depuis de nombreux mois. Actuellement, si la gestion des payes et des primes s'est améliorée, de nombreux retards subsistent malgré les importants efforts des agents du service des ressources humaines, qui font le maximum face aux nombreuses difficultés accumulées. À cela s'ajoutent, pour les agents affectés en service départemental interministériel, les difficultés induites par la création des SGCD.

Si des renforts en ETP sont indispensables, la CFDT souhaite attirer votre attention sur la faible attractivité de ces postes. Trop de postes restent vacants. C'est un enjeu majeur de la réorganisation annoncée du SRH. Celle-ci embarquera la réorganisation de la formation continue et initiale, donc l'Infoma, sans que nous ayons d'information sur le schéma qui sera finalement retenu suite aux propositions du rapport

présenté en janvier 2021. Le directeur de l'Infoma ayant fait valoir ses droits à la retraite, sera-t-il remplacé ?

En attendant des améliorations significatives, quelle perspective pour cette rentrée, pour la gestion des mobilités, des arrêtés de nomination, des promotions, des avancements et tous les actes indispensables à la bonne marche de notre ministère et la sérénité des personnels qui ont des charges de travail très importantes ? »

Concernant l'Infoma, le ministre précise que le directeur sera bien remplacé. Le comité d'audition des candidats est prévu au cours de la première quinzaine de septembre.

Concernant la mise en œuvre de la loi 4D, le ministre annonce la création d'une délégation au pilotage et à la transformation au sein du secrétariat général, qui jouera le rôle de référent décentralisation.

Sur l'évolution des métiers du numérique au MAA, axe majeur du ministère, une feuille de route doit être finalisée rapidement.

Le ministre, devant mettre fin à cette réunion à 12 h, demande à la secrétaire générale d'organiser des réunions bilatérales avec les organisations syndicales, afin de répondre aux questions qu'il n'a pas eu le temps de traiter, ainsi qu'à celles qui relèvent davantage du secrétariat général.

La CFDT participera avec intérêt à cette réunion bilatérale avec la secrétaire générale.

Cependant, la CFDT souhaite également qu'une bilatérale avec le ministre ait lieu avant la fin de l'année pour revenir sur les grands enjeux qui concernent le ministère de l'Agriculture.